

## C O L È R E

**TRANSFERT D'ENSEIGNE THE ATHLETE'S FOOT/COURIR : LES FRANCHISÉS RÉCLAMENT DES INDEMNITÉS**

□ Les franchisés de The Athlete's Foot, regroupés en association de défense, assignent l'enseigne devant le tribunal de commerce de Paris pour résiliation de contrat à ses torts exclusifs. Représentés par M<sup>e</sup> Gast, ils considèrent que le passage en 93 des 30 succursales sous l'enseigne Courir, concurrente bien qu'appartenant au même groupe Casino-Rallye, crée pour les 23 franchises un préjudice matérialisé par une perte de poids de la chaîne face à ses fournisseurs, une perte d'image face à ses clients et donc une perte de la valeur de leurs fonds de commerce. Reprochant au franchiseur ses prises de décisions « unilatérales » et son lâchage d'un réseau dont il a « vocation à assurer la pérennité » au regard du Code de déontologie européen de la franchise, ils réclament les 3 ans d'indemnités contractuelles, soit 500 000 F. Il n'est pas exclu que les parties se rapprochent pour trouver un terrain d'entente. Audience mercredi.